

Scénario en cas de l'utilisation de «SoMoney»

Dématérialisation d'une monnaie locale complémentaire

ÉQUIPE PROJET : JÉRÔME BON (RESPONSABLE FORUM) ,
WILLIAM CHEN (RESPONSABLE DE PROJET),
CHEICK MOHAMED DIAKITE (RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION),
SOULEYMANE DIEYE (RESPONSABLE SUIVI HORAIRE HEBDOMADAIRE,
DE LA QUALITÉ ET DU BUDGET),
QUOC ANH TRINH (RESPONSABLE DE LA DOCUMENTATION).

ENCADRANTS TECHNIQUES : ÉRIC COUSIN, INNA LYUBAREVA.

ENCADRANTS DE GESTION DE PROJET : GISÈLE MARTIN,
MARIE-LAURE MOULINARD.

PARTENAIRE EXTÉRIEUR: FRÉDÉRIC LE SAOUT REPRÉSENTANT L'AS-
SOCIATION HEOL

Auteurs : William CHEN, Cheick Mohamed DIAKITE

Relecteurs : Jérôme BON

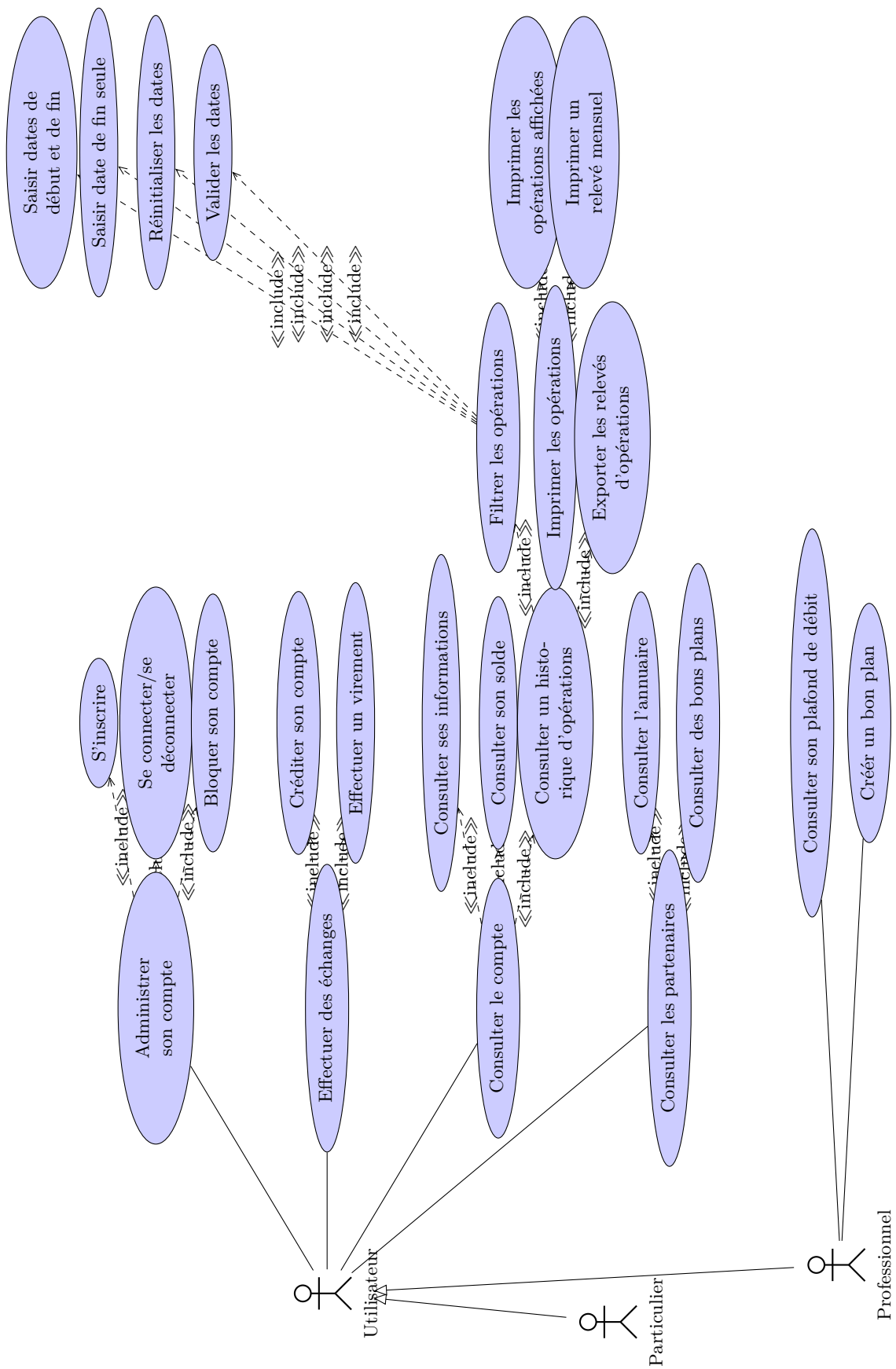
Destinataires : Encadrants techniques, partenaire extérieur

Version: 1.1

Date : dernière modification le 29 juin 2017

1 Analyse technique de la solution «SoMoney»

En l'absence d'informations supplémentaires, voici les différentes options qui s'offrent à l'adhérent de SoNantes. Un accès direct au logiciel serait souhaitable dans le cadre de cet étude.



2 Analyse financière de la solution «SoMoney»

2.1 Quelques nombres pour le futur

Les informations extrapolées ont été brodées à partir de la trame financière actuelle¹ et de notre jugement.

Le but d'une telle projection est de se donner les moyens de quantifier la somme de cotisations que pourra percevoir l'association Heol mais également de se demander quel ordre de grandeur représenteront les ressources de l'association.

2.1.1 Historique de l'association Heol

Voici un historique prévisionnel des événements :

- Début 2018 : Lancement de la plate-forme numérique de paiement B2B. (Bien que l'association ait planifié ce lancement pour septembre 2017, nous avons pris en compte l'état actuel des discussions avec les 2 solutions majeures (SoMoney et Cyclos), des temps d'échange d'informations, de la phase de test/prise en main pour l'association Heol, du processus de communication vis-à-vis des structures, de semaines d'adaptation/flottement...)
- Milieu 2018 : Ouverture du pan B2C en parallèle avec le tarif préférentiel de 100 euros pour 105 Heol. Il serait possible d'instaurer cette dernière règle seulement pour la plate-forme numérique afin d'attirer une population intéressée au nouveau logiciel. Par ailleurs, en localisant les nouveaux clients sur Internet, il est possible de minimiser les coûts liés à l'impression/réimpression des billets.

2.1.2 Les projections de nombre

Date	2016	2017	2018	2019
Particuliers	913	1500	2100	2900
Structures	102	120	180	230
Heol en circulation (billets)	57500	85000	120000	80000

Le raisonnement qui se cache derrière ces projections :

i) 2017 :

- Particuliers : D'après le bilan prévisionnel de 2017, Heol souhaite déployer plus de moyens concernant la communication (budget apporté par l'ADEME).
- Structure : Accroissement dans la continuité.
- Heol en circulation : Accroissement dans la continuité en fonction du nombre d'adhérents.

ii) 2018 :

- Particuliers : Couplage retardé avec l'augmentation des structures.
- Structure : B2B numérique devient accessible. Pour accroître leur cercle de fournisseurs/clients, les structures vont effectuer de la publicité de leur côté. De plus, un nombre augmentant de structures induit une augmentation du nombre de particuliers : l'utilisation d'une monnaie dans un commerce appelle à l'adhésion des clients fidèles et adeptes des valeurs défendues par l'association Heol.
- Heol en circulation : B2B numérique devient accessible aux structures. Pour leurs différents achats avec les fournisseurs et pour les virements, les structures vont opter pour le numérique. Sachant que plus 28 000 Heol ont été destinés au virement en 2016, on estime que cela sera en hausse en 2018 avec de nouvelles adhésions, la croissance du nombre de billets en Heol en circulation connaîtra une forte baisse. De plus, certains particuliers préféreront le numérique à la version papier. Cependant, le nombre de Heol, billet comme numérique sera en très forte augmentation.

iii) 2019 :

- Particuliers : Taux préférentiel. Bien qu'il soit difficile de quantifier l'effet immédiat de l'augmentation du pouvoir d'achat, cela constituera nécessairement un bond en termes de nombre de particuliers.

1. <http://www.heol.infini.fr/wp-content/uploads/RAPPORTDACTIVITESV1.pdf>

- Structure : L'augmentation du nombre de particuliers utilisant une certaine monnaie invite les structures à intégrer la structure.
- Heol en circulation : Avec le B2C, on enregistrera une augmentation du nombre de particuliers donc du nombre de Heol en circulation.

2.2 2017

2.2.1 Comptes de résultats

CHARGES	2017
ACHATS	
Matériels, équipements et travaux	1800,00
Achats et marchandises	1500,00
TOTAL ACHATS	3300,00
SERVICES EXTERIEURS	
Gestion - Comptabilité	120,00
Assurances	420,00
Location et frais Stands	400,00
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	940,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
Publicité et relations publiques	10575,00
Frais bancaires	800,00
Frais postaux et télécom	400,00
Transport et déplacements	1500,00
TOTAL ASE	13275,00
CHARGES DE PERSONNEL	
Rémunération et charges	26800,00
Mutuelle	651,00
Médecine du travail	100,00
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	27551,00
TOTAL DES CHARGES MONETAIRES	45066,00
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
Mise à dispo gratuite bureau	3000,00
Personnel bénévole	15000,00
TOTAL	63066,00

PRODUITS	2017
VENTES DE PRODUITS ET SERVICES	
Prestations de services	300,00
Packs Heol	470,00
Vente de marchandises	1800,00
TOTAL PRODUITS	2570,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
ADEME	16575,00
TOTAL SUBV	16575,00
État ASP/CAE	17070,00
PRODUITS DE GESTION	
Cotisations Particuliers	3500,00
Cotisations Structures	4500,00
Contribution à la conversion	851,00
TOTAL PRODUITS DE GESTION	8851,00
TOTAL DES PRODUITS MONETAIRES	45066,00
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
Don en nature	3000,00
Bénévolat	15000,00
TOTAL	63066,00

2.2.2 Interprétations et interrogations

- i) La solution «SoMoney» ne sera pas déployée durant l'année 2017 pour plusieurs raisons. Nous pensons qu'il sera nécessaire de prendre en compte un moment de formation en interne sur l'outil, de prévenir les différents acteurs intéressés notamment lors d'une Assemblée Générale, d'accorder un temps supplémentaire aux structures afin qu'elles puissent acquérir une confiance et une aisance vis-à-vis du logiciel...
Une raison supplémentaire est la facilité de rédaction des écritures comptables.
- ii) Il existera des invariants en nombre d'une année sur l'autre. Nous supposons que les achats liés à l'association restent de même envergure.
- iii) Les frais liés à l'organisation d'événements de communication restent de même taille. En effet, en pensant au calendrier des activités en 2016, il semble raisonnable de vouloir éviter une saturation de l'information. En définitive, à vouloir organiser trop d'événements, la démarche peut devenir contre-productive ou, dans une moindre mesure, diminuer en effets.
- iv) Les lignes relatives à la communication se répondent. En fonction des subventions attribuées à l'association, le montant accordé à la publicité est réajusté. Une diminution du budget communication n'est pas dérangeante car l'on pourra se fier aux structures déjà en place et au nombre d'utilisateurs actifs.
- v) L'emploi d'une personne à temps plein sera une constante d'une année sur l'autre. Elle suffira à la gestion de l'association.
- vi) Les sections relatives au volontariat ne représentent pas un problème puisqu'elles sont identiques au niveau des charges et des produits.
- vii) Concernant les packs Heol, nous ne connaissons pas le fonctionnement de ce dispositif. Nous avons donc pris la liberté de laisser la ligne intacte sur les trois années.
- viii) La première année, aucun changement n'est à prévoir ni pour les structures, ni pour les particuliers. C'est pourquoi, le système de cotisations fonctionnera sous le régime actuel.

2.3 2018

2.3.1 Comptes de résultats

CHARGES	2018
ACHATS	
Matériels, équipements et travaux	1800,00
Achats et marchandises	1500,00
TOTAL ACHATS	3300,00
SERVICES EXTERIEURS	
Gestion - Comptabilité	120,00
Assurances	420,00
Location et frais Stands	400,00
Solution SoMoney	18000,00
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	18940,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
Publicité et relations publiques	2075,00
Frais bancaires	800,00
Frais postaux et télécom	400,00
Transport et déplacements	1500,00
TOTAL ASE	4775,00
CHARGES DE PERSONNEL	
Rémunération et charges	26800,00
Mutuelle	651,00
Médecine du travail	100,00
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	27551,00
TOTAL DES CHARGES MONETAIRES	54566,00
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
Mise à dispo gratuite bureau	3000,00
Personnel bénévole	15000,00
TOTAL	72566,00

PRODUITS	2018
VENTES DE PRODUITS ET SERVICES	
Prestations de services	300,00
Packs Heol	470,00
Vente de marchandises	1800,00
TOTAL PRODUITS	2570,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Subvention numérique (dont Brest Métropole Océane)	24176,00
TOTAL SUBV	24176,00
État ASP/CAE	17070,00
PRODUITS DE GESTION	
Cotisations Particuliers	3750,00
Cotisations Structures	6000,00
Contribution à la conversion	1000,00
TOTAL PRODUITS DE GESTION	10750,00
TOTAL DES PRODUITS MONETAIRES	54566,00
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
Don en nature	3000,00
Bénévolat	15000,00
TOTAL	72566,00

2.3.2 Interprétation et imagination

- i) Il s'agira de l'année de lancement de la solution «SoMoney» à destination des structures uniquement. Le coût de la solution, comme indiqué par le devis de SoNao, s'élèvera à 18000 euros.
- ii) La somme allouée à la communication a été diminuée en raison de la disparition du financement de l'ADEME.
- iii) La subvention numérique est de retour puisqu'elle n'a pas été utilisée voire demandée l'année précédente. La somme sera fixée de façon 'a équilibrer les charges et les produits puisque nous ne savons pas quel montant peut être levé.
- iv) La cotisation des particuliers a été calculée sur le système :

$$\frac{1}{2} \times \text{nombre de particuliers (projection)} \times 5$$

En effet, aucune modification du fonctionnement utilisateur n'apparaîtra cette année là.

- v) Concernant la cotisation des structures puisque le système «SoMoney» est en place, il faudra se résoudre à augmenter les paiements obligatoires : la cotisation moyenne par structure devra atteindre 50 euros et ce, pour toutes les structures.
- vi) Une petite hausse de la contribution à la conversion proportionnelle à l'augmentation de structures est à prévoir.

2.4 2019

2.4.1 Comptes de résultats

CHARGES	2019
ACHATS	
Matériels, équipements et travaux	1800,00
Achats et marchandises	1500,00
TOTAL ACHATS	3300,00
SERVICES EXTERIEURS	
Gestion - Comptabilité	120,00
Assurances	420,00
Location et frais Stands	400,00
Solution SoMoney	42000,00
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	42940,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
Publicité et relations publiques	2075,00
Frais bancaires	800,00
Frais postaux et télécom	400,00
Transport et déplacements	1500,00
TOTAL ASE	4775,00
CHARGES DE PERSONNEL	
Rémunération et charges	26800,00
Mutuelle	651,00
Médecine du travail	100,00
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	27551,00
TOTAL DES CHARGES MONETAIRES	78566,00
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
Mise à dispo gratuite bureau	3000,00
Personnel bénévole	15000,00
TOTAL	96566,00

PRODUITS	2019
VENTES DE PRODUITS ET SERVICES	
Prestations de services	300,00
Packs Heol	470,00
Vente de marchandises	1800,00
TOTAL PRODUITS	2570,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Subvention numérique (dont Brest Métropole Océane)	27726,00
TOTAL SUBV	27726,00
État ASP/CAE	17070,00
PRODUITS DE GESTION	
Cotisations Particuliers	21000,00
Cotisations Structures	9000,00
Contribution à la conversion	1200,00
TOTAL PRODUITS DE GESTION	31200,00
TOTAL DES PRODUITS MONETAIRES	78566,00
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
Don en nature	3000,00
Bénévolat	15000,00
TOTAL	96566,00

2.4.2 Interprétation et invention

- i) La mise à disposition du service pour l'intégralité des adhérents représentera une étape difficile. En effet, la solution «SoMoney» traite indifféremment un particulier d'une structure. C'est pourquoi, embrasser toute la population de particuliers représente une barrière financière colossale. La grille tarifaire de SoNao avance le nombre de 42000 euros TTC.
- ii) Puisque la plateforme numérique s'adresse aux particuliers, il semble raisonnable d'imposer un taux d'investissement financier minimal. Afin de contrebalancer la somme des 42000 euros, nous avons décidé d'instaurer une cotisation obligatoire de 10 euros pour les particuliers. En dépit de l'importance de cette somme, il n'a pas été possible de financer pleinement le logiciel. Le reste du coût a été reporté à la ligne «Subvention numérique».